

II

(Actes dont la publication n'est pas une condition de leur applicabilité)

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 12 juillet 2005

portant nomination d'un suppléant britannique au Comité des régions

(2005/507/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement britannique,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 22 janvier 2002, le Conseil a arrêté la décision 2002/60/CE ⁽¹⁾ portant nomination des membres et des suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2002 au 25 janvier 2006.
- (2) Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de l'échéance du mandat de M. William SPEECHLEY,

DÉCIDE:

Article premier

Est nommé suppléant du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2006:

M. David PARSONS
Councillor
Leicestershire County Council

en remplacement de M. William SPEECHLEY.

Article 2

La présente décision est publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Elle prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 12 juillet 2005.

Par le Conseil
Le président
G. BROWN

⁽¹⁾ JO L 24 du 26.1.2002, p. 38.